

## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 13 décembre 2019

**3<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2019-6-3-1

### Service instructeur

DIR - Pôle gestion domaines et finances

### Service consulté

Direction Europe Attractivité et Aménagement

Direction des Affaires Financières

Direction des Affaires Juridiques

## **POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION**

Résumé : Le rapport présente les propositions du budget 2020 pour l'ensemble des dépenses et recettes afférentes aux politiques en faveur des routes, des grands équipements et des infrastructures de communication.

Dans ces domaines, le budget 2020 est marqué par :

- le maintien du niveau élevé du budget dédié à l'entretien et à la maintenance (28,2 M€ en investissement) notamment pour les travaux de renouvellement des couches de roulement des routes départementales, l'acquisition de matériels et d'engins et le programme des travaux de calibrage en traverse d'agglomération (5 M€ d'AP) ;
- le financement des premières actions de convergence des politiques routières haut-rhinoises et bas-rhinoises pour la création de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment en ce qui concerne la signalisation routière du fait du renommage des RD et des nouveaux panneaux d'entrée dans le territoire alsacien,
- la poursuite des travaux de la déviation de BALLERDORF, de la liaison A 35/RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM, et des études pour la RD 105 dans le cadre de l'aménagement du Technoport à SAINT-LOUIS,
- le démarrage des travaux de la liaison ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT avec la réalisation du giratoire du « capharnaüm »,
- la poursuite du projet Très Haut Débit Alsace visant à déployer la fibre optique à l'horizon 2022 dans toutes les communes relevant de la zone d'initiative publique,
- le raccordement ferré de l'EuroAirport.

Au plan budgétaire, le montant global des crédits de paiement s'élève à un total de 53 342 497 € toutes dépenses confondues, dont 52 574 000 € pour les routes et 768 497 € pour les grands équipements et infrastructures de communication. Le montant global des autorisations de programme s'élève à un total de 44 812 000 €.

## I. POLITIQUE EN FAVEUR DES ROUTES

La politique du Département, qui est conduite au sein de la Direction des Routes, poursuit les objectifs suivants en 2020 :

- ❖ Maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier pour garantir, durablement, aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides.

Le budget d'investissement dédié à l'entretien du réseau routier s'élève désormais à plus de 28 M€, alors que celui-ci était de l'ordre de 15 à 20 M€ par an entre 2016 et 2018.

Depuis 2019, cet effort financier a pour objectif de maintenir notre patrimoine routier en l'état, avec notamment un important programme de renforcement des chaussées qui nécessite l'inscription d'un budget de 13,5 M€ en 2020, en forte hausse par rapport aux années antérieures (6,5 M€ en moyenne sur la période 2016-2018) et du même ordre qu'en 2019 (14 M€). Celui-ci permettra de traiter d'importantes sections de RD, et ce avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui nécessitera probablement de mobiliser dès 2021 une part importante de ce budget pour le réseau national transféré.

Au sein de ce budget d'investissement consacré à l'entretien du réseau routier, les programmes de signalisation verticale et d'installations de voirie seront impactés au titre de la convergence des politiques haut-rhinoises et bas-rhinoises pour la création de la CeA. Ainsi, un budget de 150 000 € est identifié dès 2020 pour assurer le renommage des routes départementales et le changement des panneaux d'entrées dans le territoire alsacien. Un complément de 200 000 € est également prévu pour le déploiement du réseau numérique TETRA afin d'étendre l'infrastructure pour l'intégration de la DIR Est.

- ❖ Poursuivre les études et travaux engagés et lancer de nouvelles opérations.

Parmi les opérations en cours, nous pouvons citer la déviation de BALLERSDORF qui mobilisera encore plus de 4 M€ de crédits de paiement en 2020 et le projet 5A3F à SAINT LOUIS (1 M€ en 2020 puis 16,5 M€ en 2021), ainsi que des opérations de plus faibles montants telles que les écrans acoustiques à HOUSSEN, l'aménagement d'itinéraires cyclables (VALDIEU/LUTRAN, HIRSINGUE/ROPPENTZWILLER...) ou divers aménagements d'aires de covoiturage le long des RD.

Conformément au calendrier prévisionnel des opérations prioritaires du volet routier du PPI départemental voté le 21 décembre 2017, le budget d'investissement consacré aux travaux neufs est toujours en croissance. Pour les grands projets, plus de 10 M€ seront nécessaires dès 2020, notamment pour la liaison A 35/RD 83 à ENSISHEIM (3 M€ en 2020 puis 4,5 M€ en 2021) et le giratoire du « capharnaüm » (1 M€ en 2020 puis 2 M€ en 2021).

- ❖ Soutenir les projets d'aménagements de sécurité en traverse d'agglomération

Pour les travaux de calibrage qui accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes, un effort important est proposé pour le programme 2020 qui s'élève à un montant global de 5 M€ inscrit en AP.

Le présent rapport qui vous est soumis à l'occasion du budget primitif 2020, présente de manière détaillée les actions qui pourront être conduites dans ces perspectives, suivant cette répartition :

- A. Entretien courant et maintenance du réseau routier (fonctionnement et investissement)
- B. Travaux neufs (opérations individualisées, études, aménagements cyclables)
- C. Aides indirectes (opérations du CPER, subventions)

DEPENSES	INVESTISSEMENT	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	BP 2020 (CP)	Δ BP 2020 / BP 2019 (%)	Δ BP 2020 / BP 2019 (€)	AP/AE nouvelles
	Maintenance du réseau routier	19 686 330	28 470 000	28 200 000	-0,95 %	-270 000	35 080 000
	Travaux neufs	8 829 105	12 655 000	14 174 000	+12 %	1 519 000	9 532 000
	Aides indirectes	7 694 192	2 245 000	2 400 000	+ 6,90 %	155 000	200 000
	<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>36 209 627</b>	<b>43 270 000</b>	<b>44 774 000</b>	<b>+ 3,36 %</b>	<b>1 504 000</b>	<b>44 812 000</b>
	FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Δ BP 2020 / BP 2019 (%)	Δ BP 2020 / BP 2019 (€)	AP/AE nouvelles
	Entretien courant du réseau routier	7 349 059	7 708 000	7 800 000	+ 1,19 %	92 000	0
	<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>7 349 059</b>	<b>7 708 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>+ 1,19 %</b>	<b>92 000</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL DEPENSES TOTALES (A)</b>	<b>43 558 686</b>	<b>50 978 000</b>	<b>52 574 000</b>	<b>+ 3,13 %</b>	<b>1 596 000</b>	<b>44 812 000</b>

RECETTES	INVESTISSEMENT	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	BP 2020 (CP)	Δ BP 2020 / BP 2019 (%)	Δ BP 2020 / BP 2019 (€)	AP/AE nouvelles
	Maintenance du réseau routier	432 720	640 000	430 000	- 32,8 %	- 210 000	0
	Travaux neufs	1 754 759	3 448 000	1 295 000	- 62,44 %	- 2 153 000	0
	Aides indirectes	0	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>2 187 478</b>	<b>4 088 000</b>	<b>1 725 000</b>	<b>- 57,80 %</b>	<b>- 2 363 000</b>	<b>0</b>
	FONCTIONNEMENT	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Δ BP 2020 / BP 2019 (%)	Δ BP 2020 / BP 2019 (€)	AP/AE nouvelles
	Entretien courant du réseau routier	642 417	800 000	800 000	0	0	0
	<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>642 417</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL RECETTES TOTALES (B)</b>	<b>2 829 895</b>	<b>4 888 000</b>	<b>2 525 000</b>	<b>- 48,34 %</b>	<b>- 2 363 000</b>	<b>0</b>

	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	BP 2020 (CP)	Δ BP 2020 / BP 2019 (%)	Δ BP 2020 / BP 2019 (€)	AP/AE nouvelles
<b>TOTAL DEPENSES NETTES (A-B)</b>	<b>40 630 298</b>	<b>46 090 000</b>	<b>50 049 000</b>	<b>+ 8,59 %</b>	<b>3 959 000</b>	<b>44 812 000</b>

## **A. Entretien et maintenance du réseau routier**

En ce qui concerne l'entretien et la maintenance des routes départementales, le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité du budget voté en 2019, à savoir le maintien d'un niveau élevé d'investissement (28,20 M€) et la stabilisation du budget de fonctionnement (7,8 M€).

Dans ce domaine, des prévisions de recettes sont également inscrites à hauteur de 1 230 000 €. Elles concernent les redevances d'occupations du domaine public routier départemental (530 000 €), le produit des radars automatiques (430 000 €), les ouvertures de glissières pour les convois exceptionnels (220 000 €) et le remboursement des dépenses d'entretien de la RD 432 par les cantons suisses (50 000 €).

### **1) Entretien courant du réseau routier et missions supports (programmes A638, A671, A679, A739, A779 et J632)**

Le budget réservé à l'entretien courant hors viabilité hivernale et aux missions supports, alloué aux unités du siège, au Service Ressources et Matériels et aux agences routières, est de 5 400 000 € inscrits dans la section de fonctionnement.

L'entretien courant se décline de la manière suivante :

- Chaussées : réparations ponctuelles, mise en œuvre d'enrobés à froid ou par Point à Temps Automatiques (PATA) pour prolonger la durée de vie des chaussées en attendant la pose d'un revêtement complet. A noter que l'arrêt de l'activité PATA induit une réduction de 150 000 € sur la masse salariale qui est réaffectée à la Direction des Routes pour faire réaliser ces prestations par le privé (cette augmentation a été validée par la DM1 du budget 2019).
- Ouvrages d'assainissement : curage de fossés, entretien des avaloirs, des bassins de traitement et des pompes de relevage.
- Fauchage et nettoyage des accotements : réalisation du fauchage mécanique et manuel, ramassage des détritiques pour maintenir la propreté des dépendances.
- Ouvrages d'art : petits travaux de maçonnerie, peinture des garde-corps.
- Plantations : travaux d'élagage et d'abattage des arbres le long des RD.
- Entretien des équipements : réparation des glissières, ouverture des glissières pour les transports exceptionnels, réparation de la signalisation verticale, maintenance de l'éclairage public, des feux tricolores et des matériels de comptage.
- Entretien des itinéraires cyclables départementaux : missions similaires à celles réalisées sur les RD. Dans le cadre de la réflexion actuelle d'une nouvelle politique cyclable, il convient de noter que si l'Assemblée départementale fait le choix d'un scénario maximaliste en matière de gestion des itinéraires cyclables, un budget de 300 000 € complémentaire sera alors nécessaire dans les prochaines années.
- Frais de fonctionnement du réseau numérique TETRA : redevances, factures d'électricité et location. Le budget nécessaire pour 2020 est supérieur de 20 000 € à celui voté au BP 2019 afin de tenir compte des frais engendrés par le fonctionnement sur une année complète de la totalité du réseau TETRA.
- Missions supports : carburant et entretien des matériels hors viabilité hivernale, ainsi que diverses conventions et participations, dont 150 000 € pour l'entretien des routes départementales dans la ville de MULHOUSE (+ 10 000 €/BP 2019 compte tenu de la revalorisation attendue de la convention) et 150 000 € pour les intérêts moratoires à verser dans le cadre du litige en cours pour les travaux du « giratoires SNCF » à RIEDISHEIM.

## **2) Viabilité hivernale (A638)**

Le budget affecté à la viabilité hivernale est de 2 400 000 € pour 2020. Ce montant prévisionnel correspond à un hiver peu rigoureux. Il comprend le carburant et l'entretien des matériels, la location de camions et engins de chargement, les contrats passés avec des entreprises privées et la fourniture de sel.

Un ajustement de dépenses sera effectué, le cas échéant, en DM 1 en fonction du bilan définitif en fin de campagne hivernale.

**En résumé, il est proposé, pour la section de fonctionnement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 7 800 000 € et des prévisions de recettes de 800 000 €.**

## **3) Maintenance des Routes Départementales (renforcement sur RD, assainissement et plantations, calibrage en traverse d'agglomération, rénovation des pistes cyclables et aménagement de maintenances urgentes : programmes A131, A131A, A132, A133, A179, A136)**

Cette partie du budget correspond au renouvellement des couches de roulement et aux travaux connexes sur routes départementales (assainissement, plantations, maintenance urgente, rénovation des itinéraires cyclables). Ces programmes constituent une intervention périodique indispensable pour maintenir le patrimoine en état, assurer l'étanchéité de la route et garantir une adhérence correcte.

Un budget de 13,5 M€ est prévu sur le programme « travaux de renforcement de chaussée », proche de celui voté en 2019 (12 M€ au BP 2019, réajusté à 14 M€ après DM1) mais en forte hausse par rapport aux années précédentes (6,75 M€ voté au BP 2018).

Le programme dédié aux travaux d'assainissement est abondé de 100 000 € supplémentaires afin d'achever la campagne de recensement, diagnostic et de remise à niveau de deux bassins (sur la centaine existant) dans le cadre du programme pluriannuel entamé cette année.

En ce qui concerne les programmes de rénovation des itinéraires cyclables, les plantations le long des RD et les aménagements de maintenances urgentes, les crédits de paiement 2020 sont maintenus à hauteur de ceux votés pour le BP 2019 (930 000 €).

Les travaux de calibrage qui accompagnent les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes nécessitent le maintien d'un budget en crédits de paiement de 2 M€ (2,25 M€ voté au BP 2019). Il est proposé de ne pas mobiliser à ce stade un montant plus élevé de crédits de paiement, un réajustement sera possible par décision modificative en fonction du volume réel des demandes de paiement des communes. Une AP de 5M€ est proposée pour 2020.

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 17 030 000 € et une autorisation de programme de 21 700 000 €.**

## **4) Rénovation et maintenance des ouvrages d'art (programmes A134, A135 et A137)**

Par application des ratios issus des diverses études nationales, le budget dédié à la maintenance et à la surveillance des ouvrages d'art devrait être de l'ordre de 5 M€ par an.

Dans ce domaine, il convient de noter que notre patrimoine (1 600 ouvrages, dont des ponts, passerelles et murs de soutènement) fait l'objet d'une politique de surveillance et d'évaluation régulière visant à déterminer l'état des différents ouvrages ainsi que la nécessité de procéder aux travaux d'entretien.

Pour mener à bien ce recensement qui a débuté en 2015, les ouvrages sont périodiquement visités et notés afin de déterminer l'urgence à réparer, et ce pour maintenir la capacité portante de l'ouvrage ou la sécurité des usagers. La cotation de chaque ouvrage résulte d'une analyse de son état, évalué selon la méthode IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art), et modulée selon un indice stratégique calculé en fonction de l'importance de l'ouvrage.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'augmenter à nouveau le budget alloué aux ouvrages d'art (+ 450 000 € par rapport au BP 2019) afin de maintenir un niveau d'entretien en adéquation avec le parc existant et ainsi limiter le risque de grosses opérations de maintenance, voire de fermeture d'ouvrage. Les principales opérations envisagées en 2020 sont les suivantes :

- Réparation du pont sur le Rhin à CHALAMPE qui permettra également un élargissement de l'ouvrage pour accueillir en amont la liaison cyclable entre CHALAMPE et l'Allemagne, fortement souhaitée localement dans la perspective du Landesgartenschau de 2022 à NEUENBURG AM RHEIN ;
- Réaménagement d'un franchissement de l'itinéraire cyclable DANNEMARIE PFETTERHOUSE à HINDLINGEN ;
- Réparation de la passerelle sur le bief à NIFFER.

Il est également proposé de réaliser un diagnostic initial de l'état de la soixantaine de filets pare-blocs existants sur le réseau routier départemental.

Pour les années suivantes, les opérations suivantes sont notamment prévues :

- En 2021 : réparation et renforcement du pont sur l'Ill à HORBOURG-WIHR et renforcement du pont sur le canal de la Lauch à COLMAR ;
- En 2022 : réparation du pont sur le canal de HUNINGUE à ILLZACH.

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 4 650 000 € et une autorisation de programme de 5 250 000 €.**

## **5) Opérations de sécurité et installations de voirie (programmes A141 et A142)**

Cette section du budget permet de réaliser un ensemble de petites interventions de sécurisation du réseau. Il s'agit d'opérations ponctuelles visant à rectifier des virages, améliorer la visibilité, protéger les accotements, reconfigurer des carrefours etc... Ce programme est alimenté par une recette, estimée à 430 000 € pour 2020, versée par l'Etat sur les amendes de polices relevées par les radars automatiques. Le budget alloué à ces opérations de sécurité est maintenu à 900 000 € en CP (et 1 100 000 € d'AP).

En ce qui concerne les installations de voirie, il est proposé de renouveler en 2020 des stations SIREDO très anciennes (plus de 15 ans pour un parc de matériel d'âge moyen de 8 ans) et d'installer pour les besoins de l'exploitation des nouvelles caméras (Col du Ballon d'Alsace, trémies du carrefour des casernes, échangeur RD 83/RD 18 bis ...). Pour cette raison, le budget doit être porté à 150 000 € de CP et 200 000 € d'AP (100 000 € d'AP et CP au BP 2019).

La poursuite du basculement de la radio analogique vers un réseau numérique « TETRA » nécessite 200 000 € de CP et 100 000 € d'AP complémentaires en 2020. Ce budget sera utilisé soit pour étendre l'infrastructure avec l'intégration de la DIR Est, soit pour assurer un pré-équipement des véhicules de la DIR Est. Il s'agit en l'occurrence d'une dépense de 200 000 € à inscrire en 2020 par anticipation de la CeA.

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 1 150 000 €, une autorisation de programme de 1 400 000 € et des prévisions de recettes de 430 000 €.**

**6) Exploitation : signalisation verticale, signalisation horizontale, dispositifs de retenue, éclairage public et acquisition de matériels (programmes A151, A152, A153, A155 et A156)**

En ce qui concerne la signalisation horizontale et les dispositifs de retenue, il est proposé d'augmenter le budget annuel (1 550 000 € de CP 2020 et 1 650 000 € d'AP, soit + 190 000 € qu'au BP 2019) du fait de l'augmentation du taux de renouvellement des couches de roulement (marquage des surfaces neuves et mise aux normes des dispositifs de retenue en accompagnement des chaussées neuves).

Le budget dédié à la signalisation verticale (770 000 € de CP 2020 et 900 000 € d'AP 2020) présente une hausse de 220 000 € en CP afin de tenir compte du financement nécessaire à la refonte des schémas directeurs de signalisation directionnelle, touristique et vélo, et en anticipation de la CeA pour le renommage des RD (120 000 €) ainsi que pour le changement des panneaux d'entrée (30 000 €) dans le territoire alsacien.

Le programme « Eclairage public » peut être réduit à la maintenance du patrimoine conservé, soit un besoin en CP de 50 000 € (-30 000 € BP 2019) et en AP de 80 000 €.

En ce qui concerne le programme d'acquisition de matériels et d'engins, il convient de rappeler qu'un plan pluriannuel des investissements a été élaboré par la Direction des Routes afin de préciser les besoins d'investissement dans ce domaine. Le matériel étant vieillissant, les centres routiers constataient une indisponibilité grandissante des matériels. Pour cette raison, depuis 2019, ce programme présente une importante revalorisation des crédits annuels (1 M€ au BP 2018, 4,5 M€ au BP 2019 puis 3 M€/an en 2020 et 2021 pour stabiliser ensuite ce budget à 1,5 M€/an).

Entre 2019 et 2023, il est notamment prévu d'acquérir une trentaine de camions, du matériel de fauchage (tracteurs, tondeuses...) et de déneigement (lames, saleuses, turbines, fraises à neige...), une quarantaine de véhicules utilitaires ou fourgons et divers autres matériels (remorques, petits matériels).

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 5 370 000 € et une autorisation de programme de 6 730 000 €.**

<b>B. Travaux neufs</b>
-------------------------

**1) Constructions neuves, travaux sur RD (programme A111)**

Il s'agit d'opérations d'investissement modestes mais qui présentent un intérêt pour la sécurité des usagers de la route et pour l'aménagement du territoire. Les besoins de CP 2020 s'élèvent à 2,281 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,005 M€ et des autorisations de programmes supplémentaires de 1 815 000 €) et permettent de financer :

**a) la poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés et dont il convient d'inscrire des crédits de paiement en 2020 :**

- Les écrans acoustiques à HOUSSEN (375 000 € en dépenses 2020) ;
- L'aménagement des carrefours RD 83 à SAINT HIPPOLYTE (390 000 € de CP 2020 pour la fin des travaux), RD 28/RD 11 à KIENZHEIM (70 000 € de CP 2020 au titre de la participation départementale), RD 41/43 à WIHR AU VAL (305 000 € de CP pour la fin des travaux et 5 000 € en recettes) et du carrefour des vignes à SIGOLSHEIM (490 000 € de CP pour les travaux) ;

- La poursuite du programme d'aménagement d'aires de covoiturage le long des RD avec la réalisation d'une aire à BOLLWILLER en 2020 (250 000 € de CP en 2020 et 160 000 € d'AP complémentaires) ;
- Des frais d'études pour l'aménagement de la RD 419 à FRANKEN (35 000 € de CP 2020) et du Col d'Oderen (56 000 € de CP 2020 et 1 055 000 € d'AP nouvelles) ;
- Les études pour l'échangeur RD 430/RD 83 et la ZAC Florival (25 000 € de CP 2020 pour les études).

**b) le lancement d'opérations (travaux et/ou études) :**

- L'aménagement de l'échangeur de la SEMM à COLMAR (250 000 € en CP 2020 et 500 000 € d'AP 2020) ;
- Le lancement des études pour l'aménagement des carrefours RD 12/RD 52 à BIESHEIM (15 000 € en CP 2020 et 50 000 € en AP 2020) et à NIEDERHERGHEIM (20 000 € en CP 2020 et 50 000 € en AP 2020).

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 2 281 000 €, une autorisation de programme de 1 815 000 € et des prévisions de recettes de 5 000 €.**

**2) Aménagement d'itinéraires cyclables (programmes A171 et A472)**

Les CP 2020 s'élèvent à 1,183 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 0,260 M€ et des autorisations de programmes supplémentaires de 1,367 M€), et permettent de financer :

**a) la poursuite et/ou l'achèvement de travaux déjà engagés et dont il convient d'inscrire des crédits de paiement en 2020 :**

- L'itinéraire cyclable HIRSINGUE/ROPPENTZWILLER (348 000 € de CP 2020 pour les travaux de la dernière tranche et 103 000 € de recettes 2020) ;
- l'Eurovéloroute n° 6 à VALDIEU-LUTRAN (135 000 € de dépenses pour les derniers paiements et 103 000 € de recettes 2020) ;
- l'itinéraire cyclable RD 66 entre RIXHEIM et RIEDISHEIM (72 000 € en CP 2020 et 10 000 € en recettes 2020) ;
- les études pour la sécurisation de l'IC du canal du Rhône au Rhin MUNCHOUSE-WECKOLSHEIM (50 000 € en CP 2020 et 100 000 € d'AP nouvelles) ;
- l'itinéraire cyclable entre PFETTERHOUSE et BONFOL (SUISSE) : 261 000 € en CP 2020 et 34 000 € en recettes 2020 ;

**b) le lancement d'opérations (travaux et/ou études) pour :**

- l'itinéraire cyclable entre HEGENHEIM et HAGENTHAL LE BAS (50 000 € en CP 2020 pour les études et 1 000 000 € d'AP nouvelles) ;
- L'itinéraire cyclable à BUHL (267 000 € en AP et CP).



**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 1 183 000 €, une autorisation de programme de 1 367 000 € et des prévisions de recettes de 260 000 €.**

### **3) Opérations individualisées du PPI et études (programmes A112, AAA1 ... ASD11)**

Les CP 2020 s'élèvent à 10,410 M€ (avec des recettes associées à hauteur de 1,030 M€ et des autorisations de programmes supplémentaires de 6,350 M€), et permettent de financer les opérations suivantes :

- Déviation de BALLERSDORF (4 210 000 € en CP 2020 et 2 000 000 € d'AP) : financement des travaux pour l'achèvement de la déviation de BALLERSDORF. Ces travaux seront réalisés sur une année complète : le budget 2021 sera consacré aux aménagements paysagers.
- Liaison A 35/RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM (3 000 000 € en CP 2020 et 1 950 000 € d'AP complémentaires) : en 2020, sont prévus les travaux pour la section courante (2<sup>ème</sup> tranche). Les dépenses inhérentes à l'échangeur A 35/RD 2 sont programmées pour 2021.
- Liaison RD 66/RD 35 VIEUX THANN (30 000 € en CP 2020) : les années 2019 et 2020 sont consacrées aux dernières acquisitions foncières et à la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux en 2021.
- L'aménagement des carrefours SNCF à RIEDISHEIM (1 230 000 €) : ce montant correspond à l'estimation maximale du solde à verser au groupement d'entreprises pour solder définitivement l'opération. Si le protocole transactionnel ne peut être conclu à court terme, le Département procédera à la consignation de cette somme auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de suspendre le décompte des intérêts moratoires applicables en la matière.
- Liaison ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT (740 000 € en CP 2020 et 2 000 000 € d'AP complémentaires) : début des travaux pour l'aménagement du carrefour giratoire du Capharnaüm.
- Aménagement de la RD 105 à SAINT-LOUIS pour Euro3Lys – « Technoport » (770 000 € en CP 2020 et 1,030 en recettes 2020) : poursuite des études. Le phasage financier de l'opération, tant en dépenses qu'en recettes est actuellement en cours de réactualisation. Il est également proposé d'inscrire des prévisions de recettes à hauteur de 1 030 000 € du fait des participations des différents partenaires (Unibail-Rodamco-Westfield, Etat, SAINT-LOUIS AGGLOMERATION).
- Barreau ouest d'ALTKIRCH (198 000 € en CP 2020), Rocade ouest de COLMAR (150 000 € en CP 2020), sécurisation du carrefour du Château d'Eau à KINGERSHEIM (50 000 € en CP 2020), liaison A 35/RD 18 à hauteur de ROUFFACH (30 000 € en CP 2020) : poursuite des études.
- Déviation de WINTZENHEIM (2 000 € en CP 2020) : dernière dépense relative à l'opération.
- Les études pour diverses opérations :
  - La liaison A 35 (ENSISHEIM) – FESSENHEIM – RHIN - A5 allemande (50 000 € de CP) ;

- Le financement des études pour la création d'un demi-échangeur RD 83/RD 4 à HOUSSEN (75 000 € de CP et de recettes prévisionnelles du fait du financement intégral par CORA) ;
- L'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement – PPBE (50 000 € en AP et CP) : poursuite des études pour proposer des actions visant à réduire les situations d'exposition au bruit routier jugées excessives ;
- Les études pour les schémas directeurs de la signalisation directionnelle routières, touristique et des itinéraires cyclables (50 000 € en AP et CP) ;
- La liaison ferroviaire COLMAR-FRIBOURG : 200 000 € de CP 2020 pour les études ;
- L'étude de mobilité Sud Alsace : 100 000 € de CP 2020 ;

Du fait des incertitudes quant à l'avancement de ces différentes études, il vous est proposé de limiter dans un premier temps l'inscription des CP 2020 à 300 000 € (et 400 000 € d'AP) et d'ajuster ce programme en DM si besoin.

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 10 410 000 €, une autorisation de programme de 6 350 000 € et des prévisions de recettes de 1 030 000 €.**

## **C. Investissements indirects**

### **1) Participation aux investissements de l'Etat (programme A221)**

Cette politique traduit la participation du Département aux différentes actions relevant du Contrat de Plan Etat-Région.

Selon la programmation financière provisoire de la DREAL, les appels de fonds 2020 pour le Département pourraient être de 1 500 000 € pour la poursuite des travaux de l'A 36 à MULHOUSE et 700 000 € pour l'aménagement des plateformes douanières du Sud Alsace.

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 2 200 000 €.**

### **2) Aides à la voirie communale (programme A283)**

L'inscription proposée est évaluée à 200 000 € de CP 2020 et d'AP 2020.

Ce montant reste estimatif car les opérations relevant du programme « Aménagement des Routes Départementales en agglomération » dépendent du rythme des travaux adoptés par les communes. La plupart de ces dossiers sont financés sur l'enveloppe « Amendes de police » gérée par l'Etat et n'impactent donc pas le budget du Département.

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 200 000 € et une autorisation de programme de 200 000 €.**

## II. POLITIQUE EN FAVEUR DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Cette politique s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

- A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace**
- B. Raccordement ferré de l'EuroAirport**
- C. Aéroport de COLMAR-HOUSSEN et Aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM**
- D. LGV Rhin Rhône – branche Est**
- E. Adhésion à l'association EAP EXPRESS**

et son budget primitif 2020 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	BP 2020 (CP)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (€)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (%)
Dépenses de fonctionnement	60 000,00	61 000	61 000	0	
Dépenses d'investissement	24 273 571,11	4 329 601	707 497	-3 622 104	-83,66%
<b>Total dépenses</b>	<b>24 333 571,11</b>	<b>4 390 601</b>	<b>768 497</b>	<b>-3 622 104</b>	<b>-82,50%</b>

### A. Projet Très Haut Débit (THD) Alsace (programme A293)

La Région, chef de file, et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont engagés conjointement dans le déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé « Très Haut Débit Alsace » ou « THD Alsace », en complément du déploiement privé.

Reposant sur un partenariat public (36 % de l'investissement) et privé (64 % de l'investissement), sa mise en œuvre a été concédée à la société ROSACE chargée de toutes les tâches liées à ce réseau : conception, travaux, exploitation et location aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui le souhaiteront. Dès lors, chaque usager pourra engager sa propre démarche d'abonnement au Très Haut Débit auprès de ses fournisseurs d'accès.

Cette démarche répond à un double enjeu d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès aux services, pour les entreprises et les particuliers, et évite ainsi la fracture numérique.

Plus efficace que l'ADSL, plus puissante que le câble déployé à l'origine pour la télévision et pour lequel le Département, dans le souci d'absorber les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement numérique dans le Haut-Rhin, avait mis en place la DSP Haut-Rhin Télécom (HRT), la fibre optique offre un niveau de débit quasi illimité, peu altéré par la distance.

Devant ces performances, l'activité ADSL de la DSP HRT ne cesse de décroître. Cette DSP doit prendre fin en 2021. Les modalités de reprise du réseau départemental sont en cours d'étude.

#### 1) Grands chiffres

- 450 M€ pour le premier Réseau d'Initiative Publique (RIP) ;
- 696 communes alsaciennes dont 326 haut-rhinoises bénéficieront du réseau ROSACE en tranche ferme avec autant de chantiers communaux ;
- 380 000 foyers (51 % de la population alsacienne), équipements publics et entreprises, sont concernés ;

- 16 000 km de fibres seront déployés ;
- 47 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) seront posés dont 22 dans le Haut-Rhin ;
- 140 entreprises, en grande partie alsaciennes, interviennent dans le déploiement ;
- 15 % minimum des heures travaillées au sein des sous-traitants sont réservées à du personnel en insertion. Il est aujourd'hui en moyenne de 18 % pour le Groupement économique du projet ;
- 1 100 personnes seront embauchées à terme dans le cadre du déploiement par ROSACE, les sous-traitants et les actionnaires ;
- 100 000 heures de formation seront dispensées à travers 6 modules pour les différents métiers de la fibre optique dans le cadre d'une école de formation à la fibre optique ouverte à STRASBOURG dans le cadre du projet ROSACE ;
- 22 stagiaires peuvent être simultanément accueillis à ROSACE ;
- 30 ans : c'est la durée de la Délégation de Service Public (DSP) dont le délégataire est ROSACE, soit jusqu'en 2046.

## **2) Programmation des études et des travaux**

D'une manière générale, les communes (recensement INSEE 2013) les moins bien couvertes (55 dans le Haut-Rhin) par l'internet (débit ADSL moyen inférieur à 2Mbit/s pour plus de 50 % des prises téléphoniques) seront raccordées en priorité.

**Programmation prévisionnelle des travaux** sur les 326 communes du Haut-Rhin (selon APS d'avril 2016) :

- phase 1 - avant avril 2019 : raccordement de 154 communes, dont les 55 communes déficitaires en débit internet ;
- phase 2 - avant avril 2022 : raccordement des autres communes.

### **Raccordement des communes**

- 167 communes dont 55 prioritaires sont raccordées à la fibre au 18 octobre 2019 ;
- la répartition des communes prioritaires par année sur les deux départements est la suivante : 70 % à avril 2018 et 30 % à avril 2019. Il y a un équilibre de déploiement entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

### **Ventilation des prises en Alsace**

La ventilation par prises entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin est la suivante :

- 44 % pour le Haut-Rhin (61 668 prises) ;
- 56 % pour le Bas-Rhin (78 553 prises).

## **3) Financement**

Le contrat de concession conclu entre la Région et ROSACE prévoit une subvention publique globale de 163,9 M€ (36 % du total des investissements de la tranche ferme).

Après déduction des participations de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (FSN), qui représentent 48,50 % du montant de cette subvention publique, les participations de la Région et des deux Départements s'élèvent comme suit :

Région	11 720 942 €	7,15 % de la subvention publique attendue
Département du Bas-Rhin	3 459 034 €	2,11 % de la subvention publique attendue
Département du Haut-Rhin	3 262 758 €	1,99 % de la subvention publique attendue

La participation financière forfaitaire des EPCI et/ou des communes (selon compétence) au projet Très Haut Débit Alsace a été arrêtée à 175 € HT par prise recensée lors des études d'avant-projet conduites en 2013-2014.

La convention financière 2016-2026 prévoit une participation du Département aux travaux de déploiement du THD Alsace de 521 597 € en 2020.

**En résumé, il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 521 597 €.**

#### **B. Raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (programme A293)**

L'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les collectivités à financer toute opération figurant dans les Contrats de Plan Etat-Région et toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'Etat et de ses établissements publics.

Pour soutenir le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, porté par SNCF Réseau, la Commission Permanente du 9 octobre 2015 a approuvé la convention de financement des études (APS) et de la concertation préalable à l'enquête publique relative à ce projet.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montants en € HT courants
État	315 000 €
Région Alsace	315 000 €
Département du Haut-Rhin	315 000 €
Mulhouse Alsace Agglomération	105 000 €
Confédération suisse (OFT)	1 750 000 €
Aéroport de Bâle-Mulhouse	500 000 €
INTERREG V Rhin supérieur	1 300 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 600 000 €</b>

Le solde de la participation départementale, soit un montant de 25 200 € est attendu en 2020.

Les études de l'APS se terminant, l'année 2020 sera celle de la programmation de l'avant-projet définitif (APD). Le dossier sera porté par SNCF Réseau. Il est proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 110 700 €.

**En résumé, pour la section d'investissement, en dépenses, il est demandé l'inscription, d'un crédit de paiement de 135 900 € en 2020.**

#### **C. Aéroports de COLMAR-HOUSSEN et de MULHOUSE-HABSHEIM (programme A793)**

##### **1) Aéroport de COLMAR-HOUSSEN**

L'activité de l'aéroport est principalement orientée vers « l'aviation sportive locale » qui représente plus de la moitié (sur la période 2009-2014) du total des mouvements (30 000 par an en moyenne). Ce constat fonde le maintien d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport. En 2018, la part de l'aviation sportive locale était de 51,7 % et de 40,5 % pour l'aviation touristique, le reste étant de l'aviation d'affaires.

A ce titre, une aide de 30 000 € en fonctionnement est prévue en 2020.

##### **2) Aéroport de MULHOUSE-HABSHEIM**

Le Département est membre du Syndicat Mixte de l'Aéroport MULHOUSE-HABSHEIM (SYMA) aux côtés de m2A. Le montant de la contribution des membres, nécessaire à

l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget, est calculé de la manière suivante :

- Département : 30 %
- m2A : 70 %

Un montant de 30 000 € est prévu pour 2020.

**En résumé, il est proposé d'inscrire, en dépenses, pour la section de fonctionnement un crédit de paiement de 60 000 €.**

**D. LGV Rhin Rhône – branche Est (programme A293)**

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 7 décembre 2010, le Département s'était engagé à apporter une contribution de 1 203 400 € pour financer les études, les acquisitions foncières, les aménagements fonciers, les fouilles et diagnostics archéologiques, étant précisé que la contribution financière de chacun des 19 partenaires (dont l'Etat, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et SNCF Réseau) serait prise en compte dans la seconde phase de la branche Est.

Suite à l'obtention d'un financement européen de 3 287 187 € dans le cadre du Plan JUNCKER, la participation départementale a été ramenée de 1 203 400 € à 1 093 733 €. Le respect de nos engagements appelle une inscription budgétaire de 50 000 € en 2020.

**Il est proposé, pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 50 000 €.**

**E. Adhésion à l'association EAP EXPRESS (programme A693)**

Le Département est adhérent de l'association EAP EXPRESS qui a été créée en 2010 pour promouvoir la réalisation du raccordement ferré de l'EuroAirport aux réseaux ferrés français mais aussi allemands et suisses. Le lobbying autour de ce dossier est sa mission première. La cotisation pour 2020 devrait s'élever à 1 000 €.

**Il est proposé, pour la section de fonctionnement, en dépenses, d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 €.**

\*\*\*\*\*

Pour la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication, la synthèse budgétaire du BP 2020 se présente ainsi :

	BP 2020 (Fonctionnement)			BP 2020 (Investissement)		
	Dépenses	Recettes	Solde net	Dépenses	Recettes	Solde net
Politique en faveur des routes (A01-A08)	7 800 000 €	800 000 €	7 000 000 €	44 774 000 €	1 725 000 €	43 049 000 €
Politique en faveur des grands équipements et infrastructures de communication	61 000 €	0 €	61 000 €	707 497 €	0 €	707 497 €
<b>Total général</b>	<b>7 861 000 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>7 061 000 €</b>	<b>45 481 497 €</b>	<b>1 725 000 €</b>	<b>43 756 497 €</b>

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Routes, de la Voirie et des Infrastructures lors de sa réunion du vendredi 4 octobre 2019.

\*\*\*\*\*

Au vu de ce qui précède et au titre du Budget Primitif 2020, je vous propose :

- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2020 pour la politique en faveur des routes :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 7 800 000 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 44 774 000 € et un total d'autorisation de programme de 44 812 000 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 800 000 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 1 725 000 €
- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2020 pour la politique en faveur des grands équipements et infrastructures de communication :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 61 000 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 707 497 €
- de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 du présent rapport ;
- d'autoriser le versement, au titre de 2020, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 150 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568 ;
- d'autoriser le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des Routes Départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de Police » et arrivés complets au cours de l'année 2020, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2019, comme détaillés en annexe n° 4 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à demander la consignation auprès de la Caisse des dépôts et consignations de la somme estimée due par le Département dans le cadre du litige avec le Groupement COLAS-BOUYGUES-AXIMUM, titulaire du marché de travaux des carrefours giratoires « SNCF » à RIEDISHEIM ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT